Comité de Rédaction de l'Araire – L'Araire, passage de l'Araire, 69510 Messimy – contact@araire.org

REVUE L'ARAIRE - CHARTE POUR LES AUTEURS

INTRODUCTION.

La revue l'Araire n'existe que grâce à ses auteurs, qui de leur côté y trouvent un support de publication.

La revue est trimestrielle et de dimensions modestes (70 pages environ). Elle ne peut publier que des articles en nombre limité. Un auteur n'est donc pas assuré d'être publié dans le prochain numéro.

CONTENU.

Les articles concernent le Pays Lyonnais ou sont en relation avec lui (Monts du Lyonnais et Plateau Lyonnais, de la vallée du Gier au pays de l'Arbresle du sud au nord, canton de Chazelles et communes proches de Lyon de l'ouest à l'est).

Les thèmes sont variés, comme l'esquisse la formule de couverture : « *Archéologie, histoire et folklore du Pays Lyonnais* ». Toute époque est la bienvenue, jusqu'aux temps actuels (à condition qu'il y ait là un lien avec le passé). Il est conseillé aux auteurs qui ne sont pas familiers de la revue de consulter le site : www.araire.org

Les auteurs certifient implicitement que les articles sont de leur plume. Les citations sont indiquées comme telles, avec le nom de leur auteur et l'origine figurant dans le texte ou en note de bas de page. Elles sont placées entre guillemets et sont notées en italiques par nos soins.

Le volume des articles n'est pas fixé. Il est fonction du contenu de l'article. Une estimation d'après des numéros récents va de 1000 mots à plus de 6000 mots.

PRÉSENTATION.

Nous acceptons des textes manuscrits, dactylographiés ou photocopiés, tout en préférant des fichiers informatiques (**pas en PDF**, qui est un format difficile à traiter).

Tapez « au kilomètre », avec des sauts de lignes pour les paragraphes, que nous pourrons éventuellement modifier, soit pour alléger, soit pour densifier le texte.

Ne faites pas de mise en page, nous nous en chargeons.

Toutes ces modifications seront soumises à votre approbation éventuelle : nous vous enverrons le texte que nous aurons traité.

RÉSUMÉ.

Chaque article est l'objet d'un résumé en italiques figurant en tête, d'une cinquantaine de mots, que nous rédigeons nous-même.

POLICE.

Nous utilisons des polices d'ensemble pour tous les articles.

NOTES DE PIED.

Si l'auteur inscrit ses qualités à la suite de son nom (ce qui n'est pas une obligation) : président(e) de, professeur(e) à, maire etc., nous les reportons sur une note au bas de la page.

Si vous n'êtes pas familier de la technique des notes, inscrivez un nombre entre parenthèses à l'emplacement désiré et rédigez les textes des notes à la suite de votre article avec un rappel des numéros.

Notez dans une rubrique **Sources** les ouvrages ou autres dont vous vous êtes inspiré ou auxquels vous avez fait des emprunts, à moins que vous n'en ayez fait mention dans des notes de pied.

ILLUSTRATIONS.

1. Mention de l'origine.

Inscrivez toujours leur origine. Si l'illustration est votre propriété, indiquez : collection X, photo Y, dessin Z, etc.

Si elle est empruntée, assurez-vous à temps d'avoir l'autorisation de publier. Soit elle est « libre de droits » ou « domaine public » (mention accompagnant l'image), soit elle comporte la mention « droits réservés », auquel cas vous devez solliciter l'autorisation de reproduire. C'est une nécessité au regard de la loi.

Si l'ensemble des illustrations est votre propriété – ou la propriété de votre association – indiquez-le à la suite du texte.

Certains auteurs ne fournissent pas d'illustrations. Dans ce cas, nous recherchons dans nos collections et leur en proposons.

2. Figures.

Pour un texte historique, géographique, archéologique etc., insérez à l'emplacement prévu « fig. 1 », « fig. 2 » etc., et placez à la suite du texte les figures concernées avec rappel du numéro.

3. Mise en page.

Ne faites pas de mise en page (surtout pas d'illustrations « habillées »), nous nous en chargeons. Vous pouvez introduire l'illustration à la place prévue sans insertion particulière et sans coller des illustrations entre elles ou les combiner. Mettez une légende par illustration : X, vue générale vers 1900, collection Amis du Patrimoine de X.

4. Numérisations.

Adressez-nous sur un fichier séparé les numérisations des illustrations, de la meilleure qualité possible (si possible en 300 dpi et entre 1600 et 2000 pixels de large, **non en PDF**, mais en format d'image courant (JPEG, PNG, TIFF...). Si vous n'utilisez pas l'informatique, adressez-les par courrier à l'Araire – 69510 Messimy -. Nous vous les retournerons après enregistrement.

ET POUR FINIR.

Le Comité de rédaction établit une première version de votre texte et vous la communique pour suggestions ou aval. Mais la date de parution n'est pas fixée d'emblée, comme nous l'avons signalé, car elle dépend du volume de l'ensemble des articles et de leur équilibre.

Le Comité de rédaction répondra à toutes vos questions. Il vous remercie d'avoir lu cette « charte » et attend avec reconnaissance vos futures contributions.